



Révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2013
 Révision du Plan Local d'Urbanisme arrêtée par délibération du Conseil Municipal de 29 juillet 2024

Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Jardin et terrain cultivé à protéger
- ◆ Patrimoine architectural et paysager à préserver
- Linière de préservation de la diversité commerciale
- Marge de recul
- Périmètre de l'alaé inondation